



Avec les chasseurs...



Les chasseurs de Saint-Jean-de-Verges et de Dalou se sont regroupés en 1990 et ont constitué une Association Intercommunale de Chasse Agréée, l'**AICA du PLANTAUREL**, qui, sur plus de 1 500 ha (seuls quelques gros propriétaires se sont réservés le droit de chasse) leur permet de pratiquer leur activité sur des territoires variés.

Pour les amateurs de petit gibier, pas de miracle : la déprise agricole, la disparition de la polyculture, les pesticides et les maladies ont eu raison des populations naturelles de faisans et de perdreaux et les lièvres et lapins sont devenus rares... Seuls quelques lâchers de gibier permettent aux chiens d'arrêt de travailler en début de saison ! Heureusement, les gibiers migrateurs naturels (bécasses, palombes, grives) permettent encore aux amateurs de trouver des motifs de satisfaction.

Pour le grand gibier, au contraire, le biotope est devenu très favorable, avec une alternance de prairies, de friches et de forêts. Les chasseurs de l'équipe de l'AICA prélèvent ainsi chaque année plus de 50 sangliers (les premiers animaux abattus sont partagés entre les propriétaires), une vingtaine de cervidés et autant de chevreuils, conformément au plan de chasse départemental. Ce prélèvement ainsi que celui de quelques renards permettent de préserver le fragile équilibre agro-sylvo-cynégétique en limitant les dégâts aux cultures, aux prairies et aux plantations.

Pour préparer les battues, découper le gibier et bien sûr partager des moments de convivialité après la chasse, les chasseurs ont aménagé eux-mêmes sur Saint-Jean, avec l'aide financière de la Mairie et celle de la Fédération départementale des chasseurs, une maison de la chasse, en rénovant un ancien hangar agricole mis à disposition par un propriétaire. Ce local, situé en pleine nature, loin des habitations, leur permet aussi d'organiser régulièrement des repas de chasse.

L'effectif des chasseurs, après avoir fortement diminué pendant de nombreuses années, s'est aujourd'hui stabilisé autour de 50 chasseurs pour l'AICA (à peu près autant de Dalou que de Saint-Jean) auxquels s'ajoutent bien sûr leurs invités, notamment pour les battues.

Un effort important est accompli depuis plusieurs années pour garantir la sécurité, particulièrement lors des battues :

- apposition de panneaux au bord des routes dans la zone où une battue est organisée,
- formation individuelle obligatoire sécurité, formation qui a déjà été suivie par la plupart des chasseurs de l'AICA,
- lecture des consignes de sécurité, notamment pour les tirs, avant chaque battue,
- port de vêtements fluo,

Grâce à ces actions et à un respect permanent entre les chasseurs et les autres usagers de la nature, nul doute que la chasse pourra continuer à être pratiquée dans les meilleures conditions dans nos communes...

Jean Louis PORTET,
président de l'association communale de chasse agréée de Saint-Jean-de-Verges

Près de 800 pêcheurs sur nos berges

Pour l'année 2024, l'association de pêche de Saint-Jean-de-Verges-Loubières-Crampagna a réalisé, avec l'AAPPMA* Varilhoise, six alevinages de truites, soit **1 500 kg** (ce qui représente **6 000 truites**). Cette année, **782 pêcheurs** ont adhéré à l'AAPPMA de Varilhes.

Pour la fête de Saint-Jean-de-Verges, nous avons organisé gratuitement, le dimanche 23 juin une pêche à la truite pour les enfants.

Pour la fête de Crampagna, le dimanche 7 juillet, nous avons organisé un concours de pêche sur les berges de l'Ariège. Ce n'était pas une compétition, c'était un concours en famille. 21 pêcheurs s'étaient inscrits pour taquiner la truite (4 enfants de moins de 12 ans, 6 enfants de plus de 12 ans et 11 adultes).

Tous sont repartis avec de belles prises, et de nombreux lots ont récompensé les meilleurs de chaque catégorie.

Nous remercions les trois communes pour les subventions attribuées qui nous ont permis toutes ces réalisations.

Il est important de rappeler que le bénévolat a permis toutes ces activités pour 2024.

Le bureau.

* Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



Un point d'étape pour l'association « Moins de décibels »

L'action de notre association, "Moins de décibels", rentre dans sa 20^e année (première pétition en 2005 avec 135 signatures et création de l'association en 2006).

Notre village, au cœur de la communauté d'agglomération, à l'interconnexion de ses grandes composantes, a été coupé en deux en 1989 par la mise en place de la liaison rapide à 2x2 voies (RN20). L'intégrité de Saint-Jean-de-Verges et la santé de ses habitants ont été sacrifiées à l'amélioration de la circulation sur l'axe Toulouse-Barcelone, aucune protection contre le bruit n'ayant été prévue. Aussi, notre association agit, dans l'intérêt collectif, depuis presque 20 ans. Son combat, centré sur la lutte contre le bruit, est également celui de l'amélioration du cadre de vie de tous les Saint-Jean-de-Vergeois, en préservant, en frange des espaces urbanisés, la qualité paysagère de nos espaces de vie (zones d'habitation, école, stade, espaces naturels, zones agricoles et boisées) et celle de nos mobilités en tant que piétons ou vélos.

Diverses contraintes obligent Saint-Jean-de-Verges à se développer en zone sensible. En effet, aujourd'hui, ce sont 51 % des zones d'habitations de la commune et 60 % de ses surfaces urbanisées ou urbanisables qui sont en zone de bruit et les nuisances s'accroissent avec l'augmentation de la fréquentation de la RN20.

Notre association a su démontrer sa capacité à affronter les pouvoirs publics, en particulier l'État. Elle a notamment réussi à faire annuler à deux reprises un PPBE - Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement - qui n'avait aucune considération de notre situation. Ce jugement a été rendu en reconnaissant les nuisances sonores et en demandant au préfet d'élaborer un nouveau PPBE en cohérence avec la situation de notre village. L'État a, de plus, été condamné à verser 3 000 € à l'association. A ce jour, aucun nouveau PPBE n'a été élaboré (alors qu'il s'agit d'un document obligatoire); l'association a donc sollicité son avocat pour relancer M. le Préfet.

De l'espoir à la désillusion...

En janvier 2020, le sous-préfet, au cours d'un comité de pilotage qui réunissait la Région Occitanie, le Conseil départemental, la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes, le Syndicat du SCoT* de la Vallée de l'Ariège, la DDT, la DIRSO et la DREAL, suggérait la mise en place d'une étude permettant

d'évaluer les coûts des différentes solutions qui pouvaient être proposées sur les 5 secteurs identifiés de notre commune : village/stade, La plaine, Garrigou/Terrassou, Loubencat et Patau. L'objectif était, *in fine*, de trouver des financements croisés entre État, Région et Département pour la réalisation des travaux après l'étude.

Le 17 août 2020, le coût de cette étude ne devant pas être supporté que par la commune, le conseil municipal a voté, à l'unanimité, une demande de DETR, dotation de l'État visant à la financer. L'État a répondu favorablement et a notifié sa participation à hauteur de 80 % du coût de l'étude. Notre commune devait donc engager 20 % d'autofinancement soit 12 000€ (2 400 € pour chaque secteur à protéger).

En décembre 2022, lors de notre dernière assemblée générale, Mme Laye, alors maire de notre commune témoignait, un peu timidement, son intérêt pour la santé de ses concitoyens.

Il fallait donc rédiger un appel d'offres (règlement des marchés publics) pour la réalisation de cette étude, chose faite par des membres de l'association. J'ai alors présenté ce document au préfet et aux services de l'État qui l'ont validé. Il ne restait plus qu'une délibération du conseil municipal pour lancer l'appel d'offres et donc pour choisir l'entreprise qui serait en charge de cette étude de conception de murs antibruit...

Quelle désillusion pour l'ensemble des membres de « Moins de décibels » ! Le conseil municipal en date du 13 avril 2023 a voté contre le lancement de cet appel d'offres, rendant impossible l'étude. La subvention de l'État a été annulée...

Cela a, en quelques sortes, mis fin aux espoirs de l'Association.

...de la désillusion à la combativité

Cela nous montre bien l'importance du soutien du conseil municipal, garant de notre action aux yeux de l'État. Aujourd'hui, nous profitons donc du changement de gouvernance pour solliciter Mme Fontaine, notre maire, et ses conseillers municipaux afin de connaître leur engagement à nos côtés et leur soutien dans nos actions.

Nous souhaitons continuer à nous battre pour le bien de tous, mais nous ne pouvons le faire seuls. Ainsi, rejoignez-nous ! C'est à l'unisson que nous ferons entendre notre voix.

N'hésitez pas à adhérer à notre association (membre solidaire = 1€ / membre actif = 5€) et venez à **notre assemblée générale vendredi 17 janvier 2025 à 18 h 30 à la Maison du Temps Libre.**

Le président, Philippe Munoz

(*) Syndicat du SCoT : Schéma de cohérence territoriale
DDT : Direction départementale des territoires
DIRSO : Direction des routes du Sud-Ouest
DREAL : Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement